

Formation à la justice restaurative : Module 1: Identifier les principes de base de la justice restaurative

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ENAP
FTAIS Kathy
06.23.08.39.81
kathy.ftais@justice.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Etre majeur. Etre un professionnel, ou futur professionnel, amené à recevoir un « public justice », victime ou infracteur. Par exemple: - Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice : * Futurs animateurs de mesures de justice restaurative, * Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative. * Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage. Etre un professionnel recevant ou accompagnant un public pour lequel les outils de cette formation peuvent être adaptés

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Objectifs Pédagogiques - Définir la justice restaurative - Identifier la mise en œuvre globale des rencontres restauratives - Repérer le partenariat et les membres de la communauté - Orienter les infracteurs - Préparer et animer les rencontres restauratives - Identifier les aspects psychosociaux des rencontres

Contenu et modalités d'organisation

Programme Présentation de la formation - Accueil des stagiaires - Programme de formation La justice restaurative : principes et promesses - La (re)découverte de la justice restaurative - Crise de la pénalité moderne - Droit(s) des victimes - Philosophie de la justice restaurative - Définition(s) de la justice restaurative - Les résultats évalués de la justice restaurative - Les principales mesures adaptées à la France Le cadre normatif de la justice restaurative en France - Le cadre normatif de la justice restaurative - Le cadre processuel de la justice restaurative en France - Le cadre déontologique de la justice restaurative en France Le cadre opératoire de la justice restaurative en France - Le protocole standard de mise en œuvre d'une rencontre restaurative - Les intervenants dans les mesures de justice restaurative - Les aspects psychosociaux L'information et l'orientation vers une mesure de justice restaurative L'approche relationnelle La médiation restaurative La conférence restaurative Les RDV-RCV Le cercle restauratif Les CSR-CAR Evaluation Retour de l'évaluation par les formateurs(trices) Rétroaction finale Evaluation de la session par les stagiaires de la formation

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**
Commentaires sur la parcours personnalisable **Le module est d'une durée de 30H hebdomadaire organisé en totalité en présentiel du lundi 14h au vendredi 12h.**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Ce module (M1) s'intègre dans un parcours de formation. Il est un prérequis pour les futurs animateurs de mesures de justice restaurative qui pourront suivre le M2 « Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité » ou le M2 "Animer des médiations restauratives" ou enfin le M2 "Animer des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes". A l'issue de ce parcours M1+M2 un certificat d'animateur de mesures de justice restaurative sera délivré par l'ENAP.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00233372	du 28/06/2021 au 02/07/2021	Agen (47)	ENAP		Non éligible	
00233373	du 27/09/2021 au 01/10/2021	Agen (47)	ENAP		Non éligible	
00470949	du 10/06/2024 au 14/06/2024	Agen (47)	ENAP		Non éligible	

00470948du 14/10/2024 au
18/10/2024

Agen (47)

ENAP

Non
éligible

FPC

00551181du 13/01/2025 au
17/01/2025

Agen (47)

ENAP

Non
éligible

FPC

00551183du 14/04/2025 au
18/04/2025

Agen (47)

ENAP

Non
éligible

FPC

00551184du 16/06/2025 au
20/06/2025

Agen (47)

ENAP

Non
éligible

FPC

00598749du 01/12/2025 au
05/12/2025

Agen (47)

ENAP

Non
éligible

FPC